

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1306 Décisions concernant les Ministères.

n° 1306

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 octobre 1962

Numéro JO

n° 10 du 31/10/1962

Date du numéro

31 octobre 1962

TEXTE INTÉGRAL

Sont admis en Section normale, classe de formation professionnelle pour l'année scolaire 1962-1963: en aualité d'élèves-instituteurs de 2° classe : M. Osman Mohamed Hassan, titulaire du BEEC ; M. Ahmed Abdi Ibrahim, titulaire du BEEPC ; M. Djama Aden Chouaib, titulaire du BEPC : M. Ismael Djama Obsie, titulaire du BEPC : M. Yassin Abdi Bakal, titulaire du BEPC : M. Ibrahim Ahmed Moussa titulaire du BEPC. Est reconduite bour l'année scolaire 1962-1963 la décision n° 406 du 30 mars 1962, concernant la nomination de Mlle Noel Thérèse. titulaire du BEPC. en aualité d'élève institutrice de 2° classe. Les intéressés percevront, mensuellement, une indemnité dite de stage d'un montant égal aux 8/10 de la rémunération perçue par un instituteur stagiaire de 2° classe (indice 450).